

Fiche métier - Programme de formation

PUBLIC CIBLE

Toute personne âgée de 17 ans à 29 ans révolu.
Certains publics peuvent entrer en apprentissage au-delà de 29 révolus : travailleur handicapé, sportif de haut niveau, personne ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise.

PRÉREQUIS

Aucun diplôme n'est demandé à l'entrée en formation.
Pour les personnes n'ayant pas un diplôme de l'Éducation nationale, un entretien d'éligibilité est demandé avant d'entrer en formation. Celles-ci devront **préparer les Enseignements Généraux** pendant les vacances scolaires accompagnées par un formateur de la spécialité.

OBJECTIFS DÉTERMINÉS

Savoirs et savoir-faire : être capable de / d'

- Présenter les épreuves de certification ;
- Être un professionnel de la petite enfance formé et qualifié ;
- Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages ;
- Prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne ;
- Établir avec l'enfant et les parents une relation de confiance et créer les conditions nécessaires à un accueil de qualité ;
- Travailler en équipe.

CONTENUS - PROGRESSION PÉDAGOGIQUE (maquette au verso)

La formation est présentée et réalisée en blocs de compétences.
Découpage séquentiel et succession des thèmes abordés : Apports théoriques, Apports techniques, Apports professionnels.

ENCADREMENT

Intervenants : Professionnels de la petite enfance qualifiés, des formateurs spécialistes dans leur discipline.

Formateurs : Accompagnement individuel, collectif, corrections des écrits professionnels, visites pendant les périodes de formation en milieu professionnel.

Compétences techniques, professionnelles, pédagogiques : démarches pédagogiques réflexives à partir de situations professionnelles, techniques, **analyse de la pratique, semaine de créativité, une journée commune avec les étudiants EJE 1^{ère} année.**

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Locaux (salles, ateliers) : 36 salles de cours de 14 à 80 places, 2 amphithéâtres de 100 et de 250 places, Centre de Ressources Documentaires, 4 salles de techniques et créativité, 1 espace cuisine pédagogique et buanderie, 2 salles de puériculture

Manuels : 16 000 ouvrages, 1000 mémoires d'étudiants, 95 abonnements, 680 docs audiovisuels

Supports informatiques : Compte Microsoft 365, adresse de messagerie, suite office 365, espace de stockage 1 To, connexion Wifi, Espace numérique de travail, Acquis pédagogiques en ligne, Formation Ouverte à Distance

Équipement audiovisuel : Photocopieurs multifonction, Vidéoprojecteurs

Matériel : 36 postes informatiques répartis dans 3 salles multimédia

SUIVI DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME

Suivi de l'exécution physique : feuilles de présence (émargements)

Planning d'intervention : 1 semaine 35h/mois en formation

Évaluations intermédiaires : Évaluation préalable qui permet de recenser les attentes individuelles de chaque participant à la formation collective.

Évaluation à chaud qui permet d'apprécier l'atteinte par les participants des objectifs de la formation.

Évaluation à froid qui permet de mettre en lumière les points forts, les points d'amélioration et les apports de la formation pour les participants.

APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Validation par diplôme.

Tests réguliers des connaissances.

Évaluations formatives par période de formation.

CCF (Contrôle en Cours de Formation) - Épreuves de certification réalisées à l'ARIFTS - Habilitation Académie de NANTES

Attestation de réussite

Diplôme préparé : 33 – CAP
Code du diplôme : 50033205
Code RNCP : 38565

Durée de formation : 1 an
400 à 505 heures de formation
théorique en centre
4 semaines de formation pratique
dans une autre entreprise.

Dates de formation
Date de début de formation
26/08/2024
Date de fin de formation
25/06/2025

Dates de contrat
Le contrat peut commencer dans
les 3 mois avant et jusqu'à 3 mois
après le début de la formation
tout en incluant la date de la
certification.

Lieu de formation
ARIFTS Rezé (44)

Lieux d'intervention
(employeurs)
Établissements d'Accueil du
Jeune Enfant (AEJE) : Multi
accueil, crèches collectives,
haltes garderies, jardins
d'enfants ou autres ; Structures
d'accueil spécialisé des jeunes
enfants ; École maternelle

Financement éligible par
CNFPT (collectivités) ou OPCO
dans la limite des coûts annuels
plafonds établis par le CNFPT et
France compétences.

Contact CFA
Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi
entre 9h et 16h par
téléphone : 02 41 48 27 47
ou par e-mail : cfa@arifts.fr

ARIFTS (Association Régionale pour l'Institut de Formation en Travail Social)

SIRET : 509 618 500 00011 – www.arifts.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 52490254749 auprès du préfet de région des Pays de la Loire

Site angevin 6, rue Georges Morel 49045 ANGERS Cedex 01 - 02 41 48 20 22 - accueil.siteangevin@arifts.fr

Site nantais 10, rue Marion Cahour 44400 REZE - 02 40 75 69 94 - accueil.sitenantais@arifts.fr

MODULES ET SEQUENCES DE FORMATION

(Les séquences déclinées ci-dessous peuvent être amenées à évoluer sensiblement en fonction de nouveaux besoins)

DUREE TOTALE DE LA FORMATION

645 heures

BLOC 1 - UP1 - ACCOMPAGNER L'ENFANT DANS SES DECOUVERTES ET SES APPRENTISSAGES 150.5h

UP1 - A1.1 Recueillir les informations, s'informer sur les éléments et le contexte de la situation professionnelle à prendre en compte	56h
UP1 - A1.2 Adopter une posture professionnelle adaptée	28h
UP1 - A1.3 Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné	7h
UP1 - A1.4 Réaliser les soins quotidiens et accompagner l'enfant dans ses apprentissages	31.5h
UP1 - A1.5 Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant	28h

BLOC 2 - UP2 - EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL COLLECTIF 38.5h

UP2 - B1.1 Etablir une relation privilégiée et sécurisante pour l'enfant	7h
UP2 - B1.2 Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement	7h
UP2 - B1.3 Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant	10.5h
UP2 - B1.4 Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle	14h

BLOC 3 - UP3 - EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL INDIVIDUEL 108h

UP3 - C1.1 Organiser son action	28h
UP3 - C1.2 Négocier le cadre de l'accueil	28h
UP3 - C1.3 Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant	10.5h
UP3 - C1.4 Elaborer des repas	41.5h

BLOC 4 5 6 7 - EG - ENSEIGNEMENTS GENERAUX 119h

EG - D1.1 Français	14h
EG - D1.2 Mathématiques-Sciences	28h
EG - D1.3 Histoire-Géographie	28h
EG - PSE - Prévention Santé Environnement	14h
EG - EPS	35h

BLOC 8 - UT - ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE EN FORMATION 89h

UT - E1.1 Accueil/Bilan	6h
UT - E1.2 Méthodologie aux écrits professionnels	14h
UT - E1.3 Accompagnement et suivi	3h
UT - E1.4 Analyse de la pratique	10h
UT - E1.5 Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant	28h
UT - E1.6 Evaluation formative	7h
UT - E1.7 Evaluation sommative*	20h
UT - E.1.8 Visite de période de formation en milieu professionnel	1h

PFMP - PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL 140h

BLOC1/UP1 :

Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages C'est une unité transversale qui constitue le socle des enseignements fondamentaux pour accéder aux deux unités professionnelles spécifiques qui sont pour l'une les structures d'accueil collectif et les structures d'accueil individuel.

Les contenus théoriques sont :

Le développement de l'enfant de 0 à 6 ans.

L'alimentation du jeune enfant.

Les protocoles liés à la santé de l'enfant.

Les activités d'éveil.

Le cadre juridique de l'enfant et de la famille...

BLOC2/UP2 :

Exercer son activité en accueil collectif Unité spécifique qui permet de comprendre l'accueil de l'enfant en structure collective.

Les contenus théoriques sont :

L'école maternelle.

Les structures petite enfance.

La réglementation des structures.

Les projets.

Le travail d'équipe.

L'encadrement des activités.

L'entretien des locaux...

BLOC3/UP3 :

Exercer son activité en accueil Unité spécifique qui permet d'appréhender l'accueil de l'enfant au domicile.

Les contenus théoriques sont :

Le cadre de l'accueil à domicile.

La réglementation.

La PMI.

Les repas.

Les opérations d'entretien du logement...

- Possibilité de dispense d'épreuve de certification en fonction des diplômes obtenus